

DEPARTEMENT DES YVELINES
Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton d'AUBERGENVILLE
COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

N°	MOIS	ANNEE
09	MARS	2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI**

L'an Deux mille vingt et un, le 25 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séances ordinaire, à la salle des Fêtes Chemin aux Bœufs sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**.

Conformément au II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, le Conseil Municipal se tient sans public, les débats étant accessibles en direct au public de manière électronique.

Étaient présents : M. BERTHON, M. BLONDEAU, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme CLÉMENCE
 Mme COURREGE, M. DE LAROCHE, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC, Mme SCHMIT, M. JAMOT,
 Mme GIMENO

Était absente excusée : Mme PATIN a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

Était absente: Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	5
Nombre de membres présents	13	Date de la convocation	18 mars 2021
Nombre de membres votants	14	Date de l'affichage	18 mars 2021

Objet : Vote des subventions aux associations pour l'année 2021

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 16 mars 2012

Vu la réunion finances pour présentation du DOB en date du 10 mars 2021

Vu la réunion de présentation du budget aux associations en date du 22 mars 2021

NOM ASSOCIATION	SUBVENTION FCT 2021	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2021	VOTE PAR SUBVENTION	MOTIFS ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
L'oiseau Lire	200,00 €	300,00 €	14 POUR	80% achat de livres dans la limite d'un remboursement de 300€
ASA	560,00 €		14 POUR	
Auteuil Gym	460,00 €		14 POUR	
FeelN ess	460,00 €	460,00 €	14 POUR	30% de l'achat de matériel dans la limite d'un remboursement de 460 €
Krav Maga	460,00 €	460,00 €	14 POUR	30 % sur les frais pour participation à un concours national dans la limite d'un remboursement de 460 €
Club de loisirs Auteuillois	0,00 €	300,00 €	14 POUR	30 % des frais pour l'organisation d'un repas, dans la limite d'un remboursement de 300 € et dans la limite de 2500 € pour

				l'année en cours
Arpent de Bacchus	460,00 €		14 POUR	
Eparche	75.00 €		10 POUR 1 CONTRE 3 ABSTENTION	
Sous Total Subventions associations Auteuil	2 675,00 €	1 520,00 €	14 POUR	
Organisation d'événements associatif dans le village		2 500,00 €	14 POUR	30% du budget dans la limite de 500€ / événement et dans la limite de 2500 € pour l'année en cours
Sous Total Subventions évènements associatifs		2 500,00 €	14 POUR	
CROIX ROUGE	70,00 €		14 POUR	
AFSEP (sclérose en plaque)	70,00 €		14 POUR	
PREVENTION ROUTIERE	70,00 €		14 POUR	
Sous Total Subventions associations autres	210,00 €		14 POUR	
TOTAL SUBVENTIONS 2021	2 885,00 €	4 020,00 €	14 POUR	

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **décide** par **14 voix POUR** de voter au chapitre 011 à l'article 6574 la somme de 2 885 € et à l'article 6745 la somme de 4 020 €

Dit que la délibération sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Rambouillet et M. le Comptable du Trésor de Montfort-l'Amaury.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire
 Marie-Christine CHAVILLON